



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglô

DÉCISION N° 41/2020/BUREAU/CACL

DE LA REUNION DE BUREAU DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020 À 15 H 00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE N°973/CACL/ASS/13/126 « INFRASTRUCTURE POUR LA COLLECTE EN EAUX USEES DES CITES PERIPHERIQUES DE CAYENNE – LOT 7 »

L'an deux mille vingt, le lundi douze octobre, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une Réunion de Bureau au siège social de la CACL sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH, Présidente (Présentiel) – Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-président (Présentiel) - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-président (visio) ; Roger ARON, 5^{ème} Vice-président (Visio)- Serge BAFU, 6^{ème} Vice-président (Présentiel) - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau (Présentiel) - Anne-Michèle ROBINSON, Membre de la Commission des finances (Présentiel) Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau (présentiel)

ÉTAIENT ABSENTS :

Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-président - David RICHIÉ, 3^{ème} Vice-président - Jean GANTY, 1^{er} Membre du Bureau –

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/2B en date du 18 février 2008 portant transfert de la compétence déchets ménagers à la CCCL ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la Délibération n° 57/2014/CACL du 28 mai 2014 portant délégation au Bureau de certaines attributions du Conseil Communautaire ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

2020 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre du 02/10/2020 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Assainissement du 07/10/2020 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances du 12 octobre

Entendu l'avis favorable du Bureau du 12/10/2020 ;

Entendu le Rapport N° 41/2020/BUREAU/CACL relatif à l'approbation de l'avenant n°1 au marché n°973/CACL/ASS/13/126 de maîtrise d'œuvre « Infrastructure pour la collecte en eaux usées des cités périphériques de Cayenne – Lot 7 » ;

LE BUREAU

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 41/2020/BUREAU/CACL** relatif à l'approbation de l'avenant n°1 au marché n°973/CACL/ASS/13/126 de maîtrise d'œuvre « Infrastructure pour la collecte en eaux usées des cités périphériques de Cayenne – Lot 7 » ;

DONNE ACTE de la décision susvisée de la Commission d'Appel d'Offres validant le rapport de présentation de l'avenant n°1 au marché n°973/CACL/ASS/13/126 de maîtrise d'œuvre « Infrastructure pour la collecte en eaux usées des cités périphériques de Cayenne – Lot 7 » tel que présenté en commission et le dit avenant ;

APPROUVE l'avenant n°1 au marché n°973/CACL/ASS/13/126 de maîtrise d'œuvre « Infrastructure pour la collecte en eaux usées des cités périphériques de Cayenne – Lot 7 » ;

AUTORISE la Présidente, sur ses bases, à signer l'avenant n°1 au marché n°973/CACL/ASS/13/126 de maîtrise d'œuvre « Infrastructure pour la collecte en eaux usées des cités périphériques de Cayenne – Lot 7 » avec le titulaire du marché, la société BRL Ingénierie pour un montant final de marché de 396 890.08€ (+20.6%) ;

AUTORISE la Présidente, à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en réunion de Bureau,
Le lundi 12 octobre 2020

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH